

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Modalités de concertation pour la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Brassac-Les-Mines

Date de convocation : 23 juin 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 5 juillet 2021

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Bertrand BARRAUD

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 99

- Titulaires : 93

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 12

Absents excusés : 9

Votants : 111

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (99)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PAGESSE Pierre
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
BARRAUD Bertrand	FERREIRA Fernando	PELLEGRINELLI Christophe
BARTHOMEUF Serge	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BASTIEN Gérard	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
ROUSSEL Denis (S)	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BERTHELOT Pascal	GAUDRIAULT Damien	POJOLAT Marie
BESSEYRE Fabien	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
BESSON Jean-Louis	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BOISTARD Philippe	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BOURG François	GOYON Guy	RAVEL Pierre
BRUN Pascale	GREGOIRE Nathalie	RKINA Mohammed
BRUNETTI Graziella	SAUVADET Michel (S)	GOMEZ Jean-Marc (remplaçant)
CHABAUD Christelle	HERBST Nadine	ROUX Bernard
CHABRILLAT Frédéric	HOSMALIN Marc	RYCKEBOER Christian
CHALLET Vincent	JAFFEUX Ophélie	SABATIER Gilles
SERMAGE André (S)	JAFFEUX Sébastien	SALVINI Luc
CHASSANG Jean-Pierre	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SCHUMACHER Emilie
CORRE Jean-Marie	LAGARDE Maguy	SERRA Pierre
COSTE Yves	LAMOUREUX Jean-François	SUTY Lionel
COSTON Marie	LAVILLE Philippe	BOURGEOIS Arnaud (S)
COUDUN Valérie	LE MARREC Laurys	THALAUD François
CREGUT François	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
DENAIVES Catherine	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
DESVIGNES Jean	LIVET Bertrand	TINET Georges
DRUELLE Jean-Claude	MAHINC Didier	TOURLONIAS Vincent
	MALORON Annie	TREHIN Anne-Marie
	MARIANY Marie-Line	VARISCHETTI Martine
	MASSARDIER Marie-Laure	ZANIN Nathalie
	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; GUILLAUME Julien (SAUVADET Michel) ; TEZENAS Olivier (BOURGEOIS Arnaud) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (12) BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BŒUF Nicole à NICOLLET Michel ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CORREIA Emmanuel à MASSARDIER Marie-Laure ; COSTON David à DESVIGNES Jean ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON Marie ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; LIGNIERE Frédéric à BESSON Jean-Louis ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; SUIDUREAU Carine à PUECH David ; TRILLEAUD Eric à MASSARDIER Marie-Laure ; WALTER Christian à VARISCHETTI Martine ;

ABSENTS EXCUSES : (9) ADMIRAT Nadine ; ALBARET Christophe ; BRUNEL Séverine ; CROZE Yves-Serge ; DABERT Jean-Claude ; LENEGRE Jean-Louis ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ; VEZON Christophe ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par arrêté n° ADE-2020-001 du Président en date du 13 janvier 2020, l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Brassac-les-Mines.

Les objectifs de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Brassac-les-Mines sont les suivants :

- Transformation de la zone AUi de la Coussonnière en deux zones AU distinctes.

Cette zone couvre actuellement une superficie d'environ 7,41 ha. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) prévoit sur ce secteur une zone de 5 ha destinée à l'implantation de commerces. Afin de mettre le PLU en compatibilité avec le SCoT, la zone AUi de la Coussonnière sera transformée en deux zones AU distinctes pour :

- o Accueillir des activités commerciales sur une surface compatible avec les prescriptions du SCoT ;
- o Permettre la création de logements entre la future zone commerciale et l'actuelle zone AUF (EHPAD, nouvelles écoles) ;

- Actualisation du zonage du PLU concernant le lotissement Côte de l'Air.

Le lotissement Côte de l'Air a été aménagé sur une zone AUa du PLU. Son aménagement étant désormais terminé, il convient de basculer ce secteur en zone Ug du PLU.

- Mise à jour de la liste des emplacements réservés et création d'éventuels nouveaux emplacements réservés pour prendre en compte les nouveaux projets de la collectivité.

Par décision en date du 26 mars 2021, l'Autorité Environnementale a décidé de soumettre la présente modification à évaluation environnementale. De ce fait, la procédure de modification doit faire l'objet d'une phase de concertation du public.

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un registre de concertation à la mairie de Brassac-les-Mines ;
- Parution d'un article dans le bulletin municipal ;
- Diffusion d'informations sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire.

Avant la réalisation de l'enquête publique, le Président de l'Agglo Pays d'Issoire en présentera le bilan au conseil communautaire.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines en date du 24 août 2004 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines en date du 15 avril 2008 approuvant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines en date du 17 août 2009 approuvant la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines en date du 27 septembre 2010 approuvant la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines en date du 12 décembre 2013 approuvant la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU l'arrête ADE-2020-001 en date du 13 janvier 2020 prescrivant la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Brassac-les-Mines ;

CONSIDÉRANT que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 111

- *Pour : 111*
- *Contre : 0*
- *Abstentions : 0*

- **De valider les objectifs poursuivis et les modalités de concertation relative à la modification n°5 du PLU de Brassac-les-Mines tels que défini ci-dessus ;**
- **D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 30/06/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/07/2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20210630-DEL202104_14-DE